

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 15 mars 2024	N° 2024-117

Convocation du 8 mars 2024
Aujourd'hui vendredi 15 mars 2024 à 10h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil à la convocation de Monsieur Pierre HURMIC, 1er vice-président

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Alain ANZIANI, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCHINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Bastien RIVIERES
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Camille CHOPLIN
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE
M. Guillaume MARI à M. Jean-Baptiste THONY
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

EXCUSE(S) :

Monsieur Philippe POUTOU.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 15 mars 2024	Délibération
	Direction des Assemblées Métropolitaines	N° 2024-117

Election des Vice-présidents / Vice-présidentes

Le Président / La Présidente . présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Suite à l'élection de la Présidente, il convient de procéder à l'élection des 20 Vice-présidents (es), selon les modalités définies aux articles L.5211-2, L.2122-4 et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), c'est-à-dire, au scrutin secret à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

Le scrutin de liste prévu à l'article L.2122-7-2 du CGCT n'est pas applicable à l'élection des vice-présidents.

Il est procédé successivement à l'élection de chacun des Vice-Présidents au scrutin uninominal.

Ce mode de scrutin exclut toute obligation de parité

Il est procédé à l'élection du 1er Vice-président

Mme Christine BOST a présenté la candidature de M. Pierre HURMIC.

A l'appel de son nom, chaque élu a été alors invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Le dépouillement a été effectué par MM. Alexandre RUBIO et Olivier ESCOTS, désignés en qualité de scrutateurs.

1er TOUR de SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	66 voix
A déduire : Bulletins blancs ou nuls.....	1 voix
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	65 voix
Majorité absolue.....	34 voix

A OBTENU

M. Pierre HURMIC.....	65 voix
------------------------------	----------------

M. Pierre HURMIC ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 1er Vice-président.

Il est procédé à l'élection de la 2eme Vice-présidente

Mme Christine BOST a présenté la candidature de Mme Véronique FERREIRA.

A l'appel de son nom, chaque élu a été alors invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Le dépouillement a été effectué par Mme Isabelle RAMI et M. Jean-Baptiste THONY, désignés en qualité de scrutateurs.

1er TOUR de SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	66 voix
A déduire : Bulletins blancs ou nuls.....	1 voix
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	65 voix
Majorité absolue.....	34 voix

A OBTENU

Mme Véronique FERREIRA..... 65 voix

Mme Véronique FERREIRA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 2eme Vice-présidente.

Il est procédé à l'élection du 3eme Vice-président

Mme Christine BOST a présenté la candidature de M. Clément ROSSIGNOL-PUECH.
A l'appel de son nom, chaque élu a été alors invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Le dépouillement a été effectué par Mme Anne LEPINE et M. Maxime GHESQUIERE, désignés en qualité de scrutateurs.

1er TOUR de SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	66 voix
A déduire : Bulletins blancs ou nuls.....	1 voix
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	65 voix
Majorité absolue.....	34 voix

A OBTENU

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH 65 voix

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 3eme Vice-président.

Il est procédé à l'élection du 4eme Vice-président

Mme Christine BOST a présenté la candidature de M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT.

A l'appel de son nom, chaque élu a été alors invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Le dépouillement a été effectué par Mmes Amandine BETES et Stéphanie ANFRAY, désignés en qualité de scrutateurs.

1er TOUR de SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	66 voix
A déduire : Bulletins blancs ou nuls.....	1 voix
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	65 voix
Majorité absolue.....	34 voix

A OBTENU

M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT..... 65 voix

M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 4eme Vice-président.

Il est procédé à l'élection du 5eme Vice-président

Mme Christine BOST a présenté la candidature de M. Patrick LABESSE.

A l'appel de son nom, chaque élu a été alors invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Le dépouillement a été effectué par Mme Céline PAPIN et M. Sébastien SAINT-PASTEUR, désignés en qualité de scrutateurs.

1er TOUR de SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	66 voix
A déduire : Bulletins blancs ou nuls.....	1 voix
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	65 voix
Majorité absolue.....	34 voix

A OBTENU

M. Patrick LABESSE 65 voix

M. Patrick LABESSE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 5eme Vice-président

Il est procédé à l'élection de la 6eme Vice-présidente

Mme Christine BOST a présenté la candidature de Mme Brigitte TERRAZA.

A l'appel de son nom, chaque élu a été alors invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Le dépouillement a été effectué par MM. Alexandre RUBIO et Olivier ESCOTS, désignés en qualité de scrutateurs.

1er TOUR de SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	66 voix
A déduire : Bulletins blancs ou nuls.....	1 voix
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	65 voix
Majorité absolue.....	34 voix

A OBTENU

Mme Brigitte TERRAZA 65 voix

Mme Brigitte TERRAZA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 6eme Vice-présidente.

Il est procédé à l'élection du 7eme Vice-président

Mme Christine BOST a présenté la candidature de M. Alain GARNIER.

A l'appel de son nom, chaque élu a été alors invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Le dépouillement a été effectué par Mme Isabelle RAMI et M. Jean-Baptiste THONY, désignés en qualité de scrutateurs.

1er TOUR de SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	66 voix
A déduire : Bulletins blancs ou nuls.....	... voix
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	66 voix
Majorité absolue.....	34 voix

A OBTENU

M. Alain GARNIER 66 voix

M. Alain GARNIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 7eme Vice-président

Il est procédé à l'élection du 8eme Vice-président

Mme Christine BOST a présenté la candidature de M. Jean TOUZEAU.

A l'appel de son nom, chaque élu a été alors invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Le dépouillement a été effectué par Mme Anne LEPINE et M. Maxime GHESQUIERE, désignés en qualité de scrutateurs.

1er TOUR de SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	66 voix
A déduire : Bulletins blancs ou nuls.....	1 voix
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	65 voix
Majorité absolue.....	34 voix

A OBTENU

M. Jean TOUZEAU 65 voix

M. Jean TOUZEAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 8eme Vice-président.

Il est procédé à l'élection de la 9eme Vice-présidente

Mme Christine BOST a présenté la candidature de Mme Marie-Claude NOEL.

A l'appel de son nom, chaque élu a été alors invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Le dépouillement a été effectué par Mmes Amandine BETES et Stéphanie ANFRAY, désignés en qualité de scrutateurs.

1er TOUR de SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	66 voix
A déduire : Bulletins blancs ou nuls.....	2 voix
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	64 voix

Majorité absolue..... 33 voix

A OBTENU

Mme Marie-Claude NOEL 64 voix

Mme Marie-Claude NOEL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 9eme Vice-présidente.

Il est procédé à l'élection du 10eme Vice-président

Mme Christine BOST a présenté la candidature de M. Jean-François EGRON.

A l'appel de son nom, chaque élu a été alors invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Le dépouillement a été effectué par Mme Céline PAPIN et M. Sébastien SAINT-PASTEUR, désignés en qualité de scrutateurs.

1er TOUR de SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....66 voix
A déduire : Bulletins blancs ou nuls.....3 voix
Reste pour le nombre de suffrages exprimés..... 63 voix
Majorité absolue..... 33 voix

A OBTENU

M. Jean-François EGRON 63 voix

M. Jean-François EGRON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 10eme Vice-président.

Il est procédé à l'élection du 11eme Vice-présidente

Mme Christine BOST a présenté la candidature de Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE.

A l'appel de son nom, chaque élu a été alors invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Le dépouillement a été effectué par M. Alexandre RUBIO et M. Olivier ESCOTS, désignés en qualité de scrutateurs.

1er TOUR de SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....66 voix
A déduire : Bulletins blancs ou nuls.....1 voix
Reste pour le nombre de suffrages exprimés..... 65 voix
Majorité absolue..... 34 voix

A OBTENU

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE 65 voix

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 11eme Vice-présidente.

Il est procédé à l'élection du 12eme Vice-présidente

Mme Christine BOST a présenté la candidature de Mme Béatrice DE FRANÇOIS.

A l'appel de son nom, chaque élu a été alors invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Le dépouillement a été effectué par Mme Isabelle RAMI et M. Jean-Baptiste THONY, désignés en qualité de scrutateurs.

1er TOUR de SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	66 voix
A déduire : Bulletins blancs ou nuls.....	...1 voix
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	... 65 voix
Majorité absolue.....	34 voix

A OBTENU

Mme Béatrice DE FRANÇOIS	65 voix
---------------------------------	----------------

Mme Béatrice DE FRANÇOIS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 12eme Vice-présidente.

Il est procédé à l'élection du 13eme Vice-présidente

Mme Christine BOST a présenté la candidature de Mme Claudine BICHET.

A l'appel de son nom, chaque élu a été alors invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Le dépouillement a été effectué par Mme Anne LEPINE et M. Maxime GHESQUIERE, désignés en qualité de scrutateurs.

1er TOUR de SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	66 voix
A déduire : Bulletins blancs ou nuls.....	...2 voix
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	64 voix
Majorité absolue.....	33 voix

A OBTENU

Mme Claudine BICHET	64 voix
----------------------------	----------------

Mme Claudine BICHET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 13eme Vice-présidente.

Il est procédé à l'élection du 14eme Vice-président

Mme Christine BOST a présenté la candidature de M. Jean-Jacques PUYOBRAU.

A l'appel de son nom, chaque élu a été alors invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Le dépouillement a été effectué par Mmes Amandine BETES et Stéphanie ANFRAY, désignés en qualité de scrutateurs.

1er TOUR de SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	66 voix
A déduire : Bulletins blancs ou nuls.....	...1 voix
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	65 voix
Majorité absolue.....	34 voix

A OBTENU

M. Jean-Jacques PUYOBRAU

65 voix

M. Jean-Jacques PUYOBRAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 14eme Vice-président.

Il est procédé à l'élection du 15eme Vice-présidente

Mme Christine BOST a présenté la candidature de Mme Claude MELLIER.

A l'appel de son nom, chaque élu a été alors invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Le dépouillement a été effectué par Mme Céline PAPIN et M. Sébastien SAINT-PASTEUR, désignés en qualité de scrutateurs.

1er TOUR de SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	66 voix
A déduire : Bulletins blancs ou nuls.....	1 voix
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	65 voix
Majorité absolue.....	34 voix

A OBTENU

Mme Claude MELLIER

65 voix

Mme Claude MELLIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 15eme Vice-présidente.

Il est procédé à l'élection du 16eme Vice-présidente

Mme Christine BOST a présenté la candidature de Mme Brigitte BLOCH.

A l'appel de son nom, chaque élu a été alors invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Le dépouillement a été effectué par MM. Alexandre RUBIO et Olivier ESCOTS, désignés en qualité de scrutateurs.

1er TOUR de SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	65 voix
A déduire : Bulletins blancs ou nuls.....	1 voix
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	64 voix
Majorité absolue.....	33 voix

A OBTENU

Mme Brigitte BLOCH

64 voix

Mme Brigitte BLOCH ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 16eme Vice-présidente.

Il est procédé à l'élection du 17eme Vice-présidente

Mme Christine BOST a présenté la candidature de Mme Andréa KISS.

A l'appel de son nom, chaque élu a été alors invité à déposer son bulletin dans

l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Le dépouillement a été effectué par Mme Isabelle RAMI et M. Jean-Baptiste THONY, désignés en qualité de scrutateurs.

1er TOUR de SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	66 voix
A déduire : Bulletins blancs ou nuls.....	1 voix
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	65 voix
Majorité absolue.....	34 voix

A OBTENU

Mme Andréa KISS

65 voix

Mme Andréa KISS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 17eme Vice-présidente.

Il est procédé à l'élection du 18eme Vice-présidente

Mme Christine BOST a présenté la candidature de Mme Céline PAPIN.

A l'appel de son nom, chaque élu a été alors invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Le dépouillement a été effectué par Mme Anne LEPINE et M. Maxime GHESQUIERE, désignés en qualité de scrutateurs.

1er TOUR de SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	66 voix
A déduire : Bulletins blancs ou nuls.....	1 voix
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	65 voix
Majorité absolue.....	34 voix

A OBTENU

Mme Céline PAPIN

65 voix

Mme Céline PAPIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 18eme Vice-présidente.

Il est procédé à l'élection du 19eme Vice-présidente

Mme Christine BOST a présenté la candidature de Mme Marie RECALDE.

A l'appel de son nom, chaque élu a été alors invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Le dépouillement a été effectué par Mmes Amandine BETES et Stéphanie ANFRAY, désignés en qualité de scrutateurs.

1er TOUR de SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	66 voix
A déduire : Bulletins blancs ou nuls.....	2 voix
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	64 voix
Majorité absolue.....	33 voix

A OBTENU

Mme Marie RECALDE

64 voix

Mme Marie RECALDE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 19eme Vice-présidente.

Il est procédé à l'élection du 20eme Vice-président

Mme Christine BOST a présenté la candidature de M. Patrick PAPADATO.

A l'appel de son nom, chaque élu a été alors invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Le dépouillement a été effectué par Mme Céline PAPIN et M. Sébastien SAINT-PASTEUR, désignés en qualité de scrutateurs.

1er TOUR de SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 65 **voix**
A déduire : Bulletins blancs ou nuls..... ...1 **voix**
Reste pour le nombre de suffrages exprimés..... 64 **voix**
Majorité absolue..... 33 **voix**

A OBTENU

M. Patrick PAPADATO

64 voix

M. Patrick PAPADATO ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 20eme Vice-président.

A l'issue de l'ensemble des opérations électorales, les élus figurant sur le tableau ci-dessous sont déclarés élus en qualité de Vice-présidents selon cet ordre :

	NOMS ET PRENOMS DANS L'ORDRE DE LA LISTE	BLANCS	NULS	EXPRIMES	MAJORITE ABSOLUE	NOMBRE DE VOIX
1er	M. Pierre HURMIC	1		65	34	65
2ème	Mme Véronique FERREIRA	1		65	34	65
3ème	M. Clément ROSSIGNOL-PUECH	1		65	34	65
4ème	M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT	1		65	34	65
5ème	M. Patrick LABESSE	1		65	34	65
6ème	Mme Brigitte TERRAZA	1		65	34	65
7ème	M. Alain GARNIER			66	34	66
8ème	M. Jean TOUZEAU	1		65	34	65
9ème	Mme Marie-Claude NOEL	2		64	33	64
10ème	M. Jean-François EGRON	3		63	33	63
11ème	Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE	1		65	34	65
12ème	Mme Béatrice DE FRANÇOIS	1		65	34	65
13ème	Mme Claudine BICHET	2		64	33	64
14ème	M. Jean-Jacques PUYOBRAU	1		65	34	65
15ème	Mme Claude MELLIER	1		65	34	65
16ème	Mme Brigitte BLOCH	1		64	33	64
17ème	Mme Andréa KISS	1		65	34	65
18ème	Mme Céline PAPIN	1		65	34	65
19ème	Mme Marie RECALDE	2		64	33	64
20ème	M. Patrick PAPADATO	1		64	33	64

Mme La Présidente les déclare installés en qualité de Vice-présidents dans cet ordre.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Désignations effectuées.

Ne prend pas part au vote : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PESCIANA, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 15 mars 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 15 MARS 2024	Pour expédition conforme,
DATE DE MISE EN LIGNE : 15 MARS 2024	la présidente Madame Christine BOST ,

**Procès-verbal de l'élection du ou de la 1^{er(e)} Vice-président(e)
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 15 mars 2024, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 1^{ère} Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

Mme la Présidente de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par

MM. ALEXANDRE RUIRO et OLIVIER ESCOFF
désignés en qualité de scrutateurs.

ELECTION DU OU DE LA 1^{ER(E)} VICE-PRESIDENT(E)

1er TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 66 66
- A déduire : bulletins blancs 1
- bulletins nuls ne contenant pas de désignation
suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés..... 65

MAJORITE ABSOLUE

..... 33

ONT OBTENU :

- M ... PIERRE HUMSC 65 voix
- M voix

M... PIERRE HUMSC
proclamé 1^{er(e)} Vice-président(e).

ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est

Fait à Bordeaux le 15 mars 2024.

La Présidente de séance



Le secrétaire de séance



**Procès-verbal de l'élection du ou de la 2^{ème} Vice-président(e)
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 15 mars 2024, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 2^{ème} Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

Mme la Présidente de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par MM. Kami Isabelle et M. Jean-Baptiste HONY désignés en qualité de scrutateurs.

ELECTION DU OU DE LA 2^{ème} VICE-PRESIDENT(E)

1er TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 66.....
- A déduire : bulletins blancs 1.....
bulletins nuls ne contenant pas de désignation
suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés..... 65.....

MAJORITE ABSOLUE

..... 34.....

ONT OBTENU :

- M^{re} Ferreira Véronique 65..... voix
- M

M^{re} Ferreira Véronique ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 2^{ème} Vice-président(e).

Fait à Bordeaux le 15 mars 2024.

La Présidente de séance

Le secrétaire de séance

C. Buisson

les scrutateurs

Kami
fami

HONY JB
fony

**Procès-verbal de l'élection du ou de la 3^{ème} Vice-président(e)
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 15 mars 2024, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 3^{ème} Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

Mme la Présidente de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par
MM. Ghesquière Maxime Anne Lepine
désignés en qualité de scrutateurs.

ELECTION DU OU DE LA 3^{ème} VICE-PRESIDENT(E)

1er TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	66
- A déduire : bulletins blancs	1
bulletins nuls ne contenant pas de désignation suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître	
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	65
	34

MAJORITE ABSOLUE

ONT OBTENU :

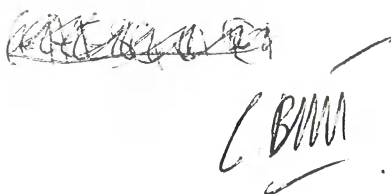
- M <u>Rossignol Pirech</u>	65	voix
- M		voix

M... Rossignol Pirech
proclamé 3^{ème} Vice-président(e).

ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est

Fait à Bordeaux le 15 mars 2024.

La Présidente de séance



Le secrétaire de séance

Ghesquière Maxime
AS
Anno GEPINE

**Procès-verbal de l'élection du ou de la 4^{ième} Vice-président(e)
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 15 mars 2024, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 4^{ième} Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

Mme la Présidente de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par

MM. BETES et AUFRAY désignés en qualité de scrutateurs.

ELECTION DU OU DE LA 4^{ième} VICE-PRESIDENT(E)

1er TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 66
- A déduire : bulletins blancs 1
bulletins nuls ne contenant pas de désignation
suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés 65

MAJORITE ABSOLUE

34

ONT OBTENU :

- M DELPEYRAT-VINCENT Stéphane 65 voix
- M voix

M... DELPEYRAT-VINCENT Stéphane ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 4^{ième} Vice-président(e).

Fait à Bordeaux le 15 mars 2024.

La Présidente de séance

BUN

Le secrétaire de séance

Me BETES

Me AUFRAY

**Procès-verbal de l'élection du ou de la 5^{ième} Vice-président(e)
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 15 mars 2024, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 5^{ième} Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

Mme la Présidente de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par
Mme PAPIN Celine et M. SAINT-PASTEUR Sébastien
désignés en qualité de scrutateurs.

ELECTION DU OU DE LA 5^{ième} VICE-PRESIDENT(E)

1er TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 66
- A déduire : bulletins blancs 1
bulletins nuls ne contenant pas de désignation
suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés..... 65

MAJORITE ABSOLUE

34

ONT OBTENU :

- M Patrick LABESSE 65 voix
- M voix

M... Patrick LABESSE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est
proclamé 5^{ième} Vice-président(e).

Fait à Bordeaux le 15 mars 2024.

La Présidente de séance



Le secrétaire de séance

Les Scrutateurs
Mme Celine PAPIN
M Sébastien SAINT-PASTEUR

**Procès-verbal de l'élection du ou de la 6^{ième} Vice-président(e)
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 15 mars 2024, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 6^{ième} Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

Mme la Présidente de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par
MM.ALEXANDRE RUBIO et OLIVIER ESCOFFIER.....
désignés en qualité de scrutateurs.

ELECTION DU OU DE LA 6^{ième} VICE-PRESIDENT(E)

1er TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	66
- A déduire : bulletins blancs	1
bulletins nuls ne contenant pas de désignation suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître	
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	65
MAJORITE ABSOLUE	33

ONT OBTENU :

- M ^{me} BRIGITTE TERRAZA	65	voix
- M		voix

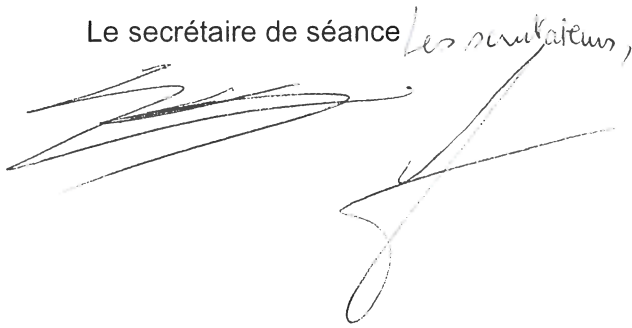
M^{me} BRIGITTE TERRAZA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est
proclamé 6^{ième} Vice-président(e).

Fait à Bordeaux le 15 mars 2024.

La Présidente de séance



Le secrétaire de séance Les scrutateurs,



**Procès-verbal de l'élection du ou de la 7^{ième} Vice-président(e)
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 15 mars 2024, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 7^{ième} Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

Mme la Présidente de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par

MM. Alain L. Hony.....
désignés en qualité de scrutateurs.

ELECTION DU OU DE LA 7^{ième} VICE-PRESIDENT(E)

1er TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	66.....
- A déduire : bulletins blancs.....	0.....
bulletins nuls ne contenant pas de désignation suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître.....	
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	66.....
MAJORITE ABSOLUE	34.....

ONT OBTENU :

- M <u>Alain garnier</u>	66..... voix
- M	 voix

M. Alain garnier
proclamé 7^{ième} Vice-président(e).

ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est

Fait à Bordeaux le 15 mars 2024.

La Présidente de séance

L. BIN

Le secrétaire de séance

les scrutateurs

Alain garnier SB Hony

**Procès-verbal de l'élection du ou de la 8^{ième} Vice-président(e)
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 15 mars 2024, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 8^{ième} Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

Mme la Présidente de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par
MM. Anne LEPIVE Maxime GHESQUIERE
désignés en qualité de scrutateurs.

ELECTION DU OU DE LA 8^{ième} VICE-PRESIDENT(E)

1er TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 66
- A déduire : bulletins blancs 1
bulletins nuls ne contenant pas de désignation
suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés..... 65

MAJORITE ABSOLUE

..... 34

ONT OBTENU :

- M TOUZEAU 65 voix
- M voix

M... Touzeau
proclamé 8^{ième} Vice-président(e).

ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est

Fait à Bordeaux le 15 mars 2024.

La Présidente de séance

C. BUI

Le secrétaire de séance

Les scrutateurs,

Anne LEPIVE [Signature]

GHESQUIERE Maxime
[Signature]

**Procès-verbal de l'élection du ou de la 9^{ème} Vice-président(e)
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 15 mars 2024, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 9^{ème} Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

Mme la Présidente de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par MM. Beles et Aupay désignés en qualité de scrutateurs.

ELECTION DU OU DE LA 9^{ème} VICE-PRESIDENT(E)

1er TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 66
- A déduire : bulletins blancs 2
bulletins nuls ne contenant pas de désignation
suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés..... 64
33

MAJORITE ABSOLUE

ONT OBTENU :

- M^{me} Noël 64 voix
- M voix

M^{me} Noël ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 9^{ème} Vice-président(e).

Fait à Bordeaux le 15 mars 2024.

La Présidente de séance

L. Buisson

Le secrétaire de séance

Les scrutateurs, M^{rs} Beles et Aupay

M^{rs} Aupay

**Procès-verbal de l'élection du ou de la 10^{ième} Vice-président(e)
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 15 mars 2024, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 10^{ième} Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

Mme la Présidente de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par
~~Mme Céline PAPIN et M. Sébastien SAINT-PASTEUR~~.....
désignés en qualité de scrutateurs.

ELECTION DU OU DE LA 10^{ième} VICE-PRESIDENT(E)

1er TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 66.....
- A déduire : bulletins blancs 3.....
bulletins nuls ne contenant pas de désignation
suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître 63.....
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés..... 33.....

MAJORITE ABSOLUE

ONT OBTENU :

- M Jean-François Egton 63 voix
- M voix

M... Jean-François Egton ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est
proclamé 10^{ième} Vice-président(e).

Fait à Bordeaux le 15 mars 2024.

La Présidente de séance

C. BUN

Le secrétaire de séance

des Secrétaires
Mme Céline PAPIN
M Sébastien SAINT-PASTEUR

**Procès-verbal de l'élection du ou de la 11^{ème} Vice-président(e)
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 15 mars 2024, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 11^{ème} Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

Mme la Présidente de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par
MM. RUBIO et ESCOTS
désignés en qualité de scrutateurs.

ELECTION DU OU DE LA 11^{ème} VICE-PRESIDENT(E)

1er TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	 66
- A déduire : bulletins blancs	 1
bulletins nuls ne contenant pas de désignation suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître	
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	 65
MAJORITE ABSOLUE	 37

ONT OBTENU :

- M ^{me} <u>SYLVIE CASSOU-SCHOTT</u>	 65 voix
- M	 voix

M^{me} SYLVIE CASSOU-SCHOTT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est
proclamé 11^{ème} Vice-président(e).

Fait à Bordeaux le 15 mars 2024.

La Présidente de séance



Le secrétaire de séance

Les scrutateurs,


**Procès-verbal de l'élection du ou de la 12^{ième} Vice-président(e)
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 15 mars 2024, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 12^{ième} Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

Mme la Présidente de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par

MM. : Thoy, Jean-Baptiste, Isabelle KAM.....
désignés en qualité de scrutateurs.

ELECTION DU OU DE LA 12^{ième} VICE-PRESIDENT(E)

1er TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 66.....
- A déduire : bulletins blancs 1.....
bulletins nuls ne contenant pas de désignation
suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître 0.....
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés..... 65.....

MAJORITE ABSOLUE

..... 34.....

ONT OBTENU :

- M^{lle} Beatrice DE FRANÇOIS..... 65..... voix
- M voix

M^{lle} Beatrice DE FRANÇOIS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est
proclamé 12^{ième} Vice-président(e).

Fait à Bordeaux le 15 mars 2024.

La Présidente de séance

C. BUN

Le secrétaire de séance

les scrutateurs

JOYTHON
Jolly

i. flami
flami

**Procès-verbal de l'élection du ou de la 13^{ième} Vice-président(e)
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 15 mars 2024, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 13^{ième} Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

Mme la Présidente de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par
MM. Ghesquiere Maxime Anne Lepine
désignés en qualité de scrutateurs.

ELECTION DU OU DE LA 13^{ième} VICE-PRESIDENT(E)

1er TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 66
- A déduire : bulletins blancs 2
bulletins nuls ne contenant pas de désignation
suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés..... 64

MAJORITE ABSOLUE

ONT OBTENU :

- M Claudine BICHET 64 voix
- M voix

M^{me} BICHET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est
proclamé 13^{ième} Vice-président(e).

Fait à Bordeaux le 15 mars 2024.

La Présidente de séance

L. B...

Le secrétaire de séance

Ghesquiere Max

Anne Lepine

**Procès-verbal de l'élection du ou de la 14^{ième} Vice-président(e)
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 15 mars 2024, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 14^{ième} Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

Mme la Présidente de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par
MM. Betes et Aupray.....
désignés en qualité de scrutateurs

ELECTION DU OU DE LA 14^{ième} VICE-PRESIDENT(E)

1er TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	66
- A déduire : bulletins blancs	1
bulletins nuls ne contenant pas de désignation suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître	
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	65
	34

MAJORITE ABSOLUE

ONT OBTENU :

- M <u>PUYOBRAU</u>	65	voix
- M		voix

M... PUYOBRAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est
proclamé 14^{ième} Vice-président(e).

Fait à Bordeaux le 15 mars 2024.

La Présidente de séance

C. BUN

Les scrutateurs,
Mme Betes

M. Aupray

**Procès-verbal de l'élection du ou de la 15^{ième} Vice-président(e)
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 15 mars 2024, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 15^{ième} Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

Mme la Présidente de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par
Mme Celine PAPIN et M. Sebastien SAINT GASTON
désignés en qualité de scrutateurs.

ELECTION DU OU DE LA 15^{ième} VICE-PRESIDENT(E)

1er TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	66
- A déduire : bulletins blancs	1
bulletins nuls ne contenant pas de désignation suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître	
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	65
MAJORITE ABSOLUE	33

ONT OBTENU :

- M <u>Claude NELLIER</u>	65	voix
- M		voix

M... Claude Nellier ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est
proclamé 15^{ième} Vice-président(e).

Fait à Bordeaux le 15 mars 2024.

La Présidente de séance

C. BMM

Les scrutateurs
Le secrétaire de séance
M. C. PAPIN
M. S. SAINT GASTON

**Procès-verbal de l'élection du ou de la 16^{ième} Vice-président(e)
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 15 mars 2024, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 16^{ième} Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

Mme la Présidente de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par
MM. Bloch et 25 autres
désignés en qualité de scrutateurs.

ELECTION DU OU DE LA 16^{ième} VICE-PRESIDENT(E)

1er TOUR DE SCRUTIN

- | | |
|---|----|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... | 65 |
| - A déduire : bulletins blancs | 1 |
| bulletins nuls ne contenant pas de désignation | |
| suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître | |
| - Reste pour le nombre des suffrages exprimés..... | 64 |
| | 33 |

MAJORITE ABSOLUE

ONT OBTENU :

- | | | |
|------------------|----|------|
| - M <u>Bloch</u> | 64 | voix |
| - M | | voix |

M... Bloch ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est
proclamé 16^{ième} Vice-président(e).

Fait à Bordeaux le 15 mars 2024.

La Présidente de séance



Le secrétaire de séance



**Procès-verbal de l'élection du ou de la 17^{ième} Vice-président(e)
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 15 mars 2024, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 17^{ième} Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

Mme la Présidente de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par
MM. J. Mony, J. D. LAD.
désignés en qualité de scrutateurs.

ELECTION DU OU DE LA 17^{ième} VICE-PRESIDENT(E)

1er TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	66
- A déduire : bulletins blancs	1
bulletins nuls ne contenant pas de désignation	0
suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître	
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	65
	34

MAJORITE ABSOLUE

ONT OBTENU :

- M ^{lle} ... Andréa ... Kiss	65	voix
- M		voix

M^{lle} Andréa Kiss ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est
proclamé 17^{ième} Vice-président(e).

Fait à Bordeaux le 15 mars 2024.

La Présidente de séance

L. BUN

Le secrétaire de séance

les scrutateurs

JB THOMY

J. Mony

J. D. LAD.

**Procès-verbal de l'élection du ou de la 18^{ième} Vice-président(e)
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 15 mars 2024, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 18^{ième} Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

Mme la Présidente de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par
MM. Anne Lepine Maxime GHESQUIERE
désignés en qualité de scrutateurs.

ELECTION DU OU DE LA 18^{ième} VICE-PRESIDENT(E)

1er TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 66
- A déduire : bulletins blancs 1
bulletins nuls ne contenant pas de désignation
suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés..... 65

MAJORITE ABSOLUE

ONT OBTENU :

- M Celine PAPIN 65 voix
- M voix

M.Celine PAPIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est
proclamé 18^{ième} Vice-président(e).

Fait à Bordeaux le 15 mars 2024.

La Présidente de séance

C. BUN

Le secrétaire de séance

GHESQUIERE MA

Anne LEPINE [Signature]

**Procès-verbal de l'élection du ou de la 19^{ième} Vice-président(e)
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 15 mars 2024, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 19^{ième} Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

Mme la Présidente de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par

MM. *Betes et Aupray*
désignés en qualité de scrutateurs.

ELECTION DU OU DE LA 19^{ième} VICE-PRESIDENT(E)

1er TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... *96*
- A déduire : bulletins blancs *2*
- bulletins nuls ne contenant pas de désignation
suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés..... *64*

MAJORITE ABSOLUE

ONT OBTENU :

- M^{me} *Recalès* *64* voix
- M voix

M^{me} Recalès ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est
proclamé 19^{ième} Vice-président(e).

Fait à Bordeaux le 15 mars 2024.

La Présidente de séance

C. Buisson

Les scrutateurs Le secrétaire de séance

M^{me} Betes

M^{me} Aupray

**Procès-verbal de l'élection du ou de la 20^{ième} Vice-président(e)
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 15 mars 2024, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 20^{ième} Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

Mme la Présidente de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par
MM. Calvin PAPIN et Sebastien STASTEUR
désignés en qualité de scrutateurs.

ELECTION DU OU DE LA 20^{ième} VICE-PRESIDENT(E)

1er TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	65
- A déduire : bulletins blancs.....	1
bulletins nuls ne contenant pas de désignation suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître.....	
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	64
	33

MAJORITE ABSOLUE

ONT OBTENU :

- M <u>Patrick PAPADATO</u>	64	voix
- M		voix

M... Patrick Papadato ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est
proclamé 20^{ième} Vice-président(e).

Fait à Bordeaux le 15 mars 2024.

La Présidente de séance

C. BUN

Les scrutateurs
Le secrétaire de séance
C. PAPIN
S. STASTEUR